



RAPPORT PRÉSENTÉ
dans le cadre du
DÉBAT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES

Conseil d'administration
du 8 mars 2021

1/ 2014-2020 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

2/ Les relations avec la commune : « un destin lié »

3/ Un investissement cohérent avec les missions du CCAS

4/ Le budget 2021, maintien des grands équilibres dans la perspective de la mise en œuvre d'une PPI sur le prochain mandat

Annexe 1 : Informations complémentaires relatives aux ressources humaines de la collectivité



Débat d'orientations budgétaires

Données générales sur le CCAS et ses budgets annexes

Héritiers des bureaux d'aide sociale issus de la fusion réalisée en 1953 entre les bureaux d'assistance instaurés dans chaque commune en 1893 et les anciens bureaux de bienfaisance créés en 1793, les centres communaux d'action sociale sont soumis au statut défini par la loi du 6 janvier 1986 modifiée (codifiée aux articles L 123-4 et suivants et R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles).

Établissement public administratif doté de la personnalité juridique, le CCAS constitue une personne morale distincte de la commune, ce qui lui confère l'autonomie juridique.

Si l'existence d'un CCAS est obligatoire dans chaque commune, l'étendue de ses missions dépend en grande partie de la volonté municipale et des moyens qui lui sont alloués.

Les missions du CCAS de Salon de Provence sont orientées vers :

- la solidarité,
- les personnes handicapées,
- les personnes âgées,
- vie sociale et animation pour tous
- et la petite enfance

Débat d'orientations budgétaires

Données générales sur le CCAS et ses budgets annexes

Les moyens financiers associés, présentation consolidée des différents budgets

Les trois budgets du CCAS sont :

- Le budget principal du CCAS (M14)
- Le budget annexe des foyers logements et des services de Maintien à Domicile
- A compter du 1er janvier 2010, un budget annexe « Service de Soins Infirmiers A Domicile », distinct du Budget « Foyers-Logements et Services de Maintien à Domicile » a été créé. Conformément à la réglementation, son budget a été voté le 12/10/2020. **Les valeurs relatives aux dépenses et recettes de ce service ne sont donc pas reprises dans le présent rapport d'orientation budgétaires.**

Tous les éléments contenus dans ce Rapport d'orientations budgétaires présentent une approche financière consolidée du CCAS **sauf cas expressément mentionné.**

Débat d'orientations budgétaires

Données générales sur le CCAS et ses budgets annexes

Les moyens financiers associés, présentation consolidée des différents budgets (M14 et M22 foyer logement)

Le budget du CCAS se décompose, comme celui de la commune, en une section de fonctionnement qui regroupe toutes les dépenses et recettes de gestion courante, et une section d'investissement qui inclut toutes les opérations (acquisitions ou travaux) ayant un impact sur le patrimoine de l'établissement. Sa vocation première est d'offrir un service public adapté aux besoins du territoire.

Le CCAS représente au 31/12/2020, une masse financière de près 7 889 K € de dépenses de fonctionnement courant tous budgets confondus et de 8 203 K € de produits de fonctionnement courant. En structure, 17 % des recettes de fonctionnement courant du CCAS proviennent des produits des services et de la tarification, 82 % des dotations pour un montant de 6 715 k€. Près de 56% de ces dotations correspondent à la subvention municipale, premier financeur du service.

Les charges de personnel représentent 83% des dépenses de fonctionnement courant (83% sur le budget principal, 17% sur le budget annexe) et les charges à caractère général 13%.

1.

2014-2020,

**Éléments financiers
rétrospectifs consolidés**

2014-2020 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Pour débattre des orientations budgétaires de la collectivité, il est avant tout nécessaire d'en connaître les paramètres financiers actuels. La stratégie financière de la collectivité, exposée publiquement depuis 2014, consiste à placer le niveau de dépenses en conformité avec les capacités budgétaires que ce soit tant sur la commune que sur le CCAS.

Les chiffres du compte administratif provisoire pour 2020 donnent ainsi un état des lieux actualisé. **Ils montrent que le CCAS a été impacté par la crise sanitaire comme a pu l'être la commune. Il s'agit d'une année particulière marquée par un ralentissement des dépenses de fonctionnement et des fortes variations sur les recettes. Pour autant, la commune, à travers le versement de la subvention d'équilibre, a permis de maintenir un niveau de recettes suffisants pour garantir un équilibre financier satisfaisant sur le CCAS.**

Il est intéressant de connaître l'évolution des principales variables budgétaires : les charges de personnel (012), les charges à caractère général (011), les produits de fonctionnement notamment la subvention de la ville et la dette.

Débat d'orientations budgétaires

2014-2020 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel, c'est à dire la masse salariale, représentent 83 % des charges réelles du budget de fonctionnement du CCAS en 2020, contre 81 % en 2019. La part de ce chapitre augmente mécaniquement du fait de la baisse des dépenses sur les autres chapitres (dépenses courantes notamment).

M14 + M22 FL	31/12/19	31/12/20
CHAP 012 en k €	6 678	6 507
Evolution nominale en K €		-171
Evolution en %		- 2,56 %

La masse salariale baisse de 2,56 % en 2020 par rapport à 2019, soit une baisse de 171 k€.

Cette baisse avait été anticipée lors de la préparation budgétaire 2020, des départs à la retraite ayant été intégrés ainsi que des mutations. Les effectifs ont baissé entre 2019 et 2020 passant de 226 à 213 agents. Pour autant la structure reste stable.

Ces baisses concernent essentiellement la rémunération des titulaires (-119 k€), le versement d'indemnité titulaire (-20 k€) et les cotisations (-25 k€).

Débat d'orientations budgétaires

2014-2020 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - 011 / 016 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général, c'est à dire les frais courants du fonctionnement, représentent 13% des charges réelles du budget de fonctionnement du CCAS en 2020 contre 15 % en 2019, cette forte baisse s'explique par la crise sanitaire.

	CA 2019	CA 2020	Evolution en €	Evolution en %
CHARGES GENERALES en K €	1 236	980	-256	-20,76 %

On constate entre 2019 et 2020 une très forte baisse des charges courantes de fonctionnement de - 256 k€ soit – 20,76 % par rapport à 2019. C'est surtout le budget principal du CCAS qui a été impacté avec une baisse de consommation de près de 252 k€.

Compte tenu de la crise sanitaire, les services proposés aux seniors, notamment les animations et foyers club (dépenses de fêtes et cérémonies et transports collectifs) ont été totalement mises à l'arrêt (-147 k€ pour les animations et – 41 k€ pour les foyers club par rapport à 2019). De même, les dépenses liées au fonctionnement des structures petite enfance ont été réduites de 95 k€ par rapport à 2019 (alimentation, frais divers, formation des agents...) compte tenu des fermetures des structures ou d'une activité réduite.

Pour le budget annexe foyers logements maintien à domicile, l'activité a été maintenue notamment dans les foyers logements Ensouleiado et Lyon. On peut noter une forte augmentation des dépenses pour les soins courants qui ont supporté les achats de masques et gel hydroalcoolique. A noter également une forte augmentation du portage des repas à domicile (+19 k€ par rapport à 2019). Des recettes supplémentaires ont permis de couvrir ces dépenses (aide exceptionnelle ARS et recette des usagers).

Débat d'orientations budgétaires

2014-2020 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - 011 / 016 – Charges à caractère général

Le tableau ci-après détaille les variations entre 2019 et 2020 pas secteur d'activités :

CHAPITRES 011 ET 016

Somme de Mandaté	EXERCICE			
	2019	2020	VARIATION EN €	VARIATION EN %
CCAS M14 SECTEUR				
ADMINISTRATION GENERALE	46 314,62	80 733,25	34 418,63	74%
ACTION SOCIALE	17 105,45	13 931,58	-3 173,87	-19%
ANIMATION et FOYERS CLUB	287 573,76	99 501,37	-188 072,39	-65%
PETITE ENFANCE	401 839,95	306 375,00	-95 464,95	-24%
Total général	750 814,78	498 566,50	-252 248,28	-34%

M22 FOYERS LOGEMENT ET MAD SECTEUR	2019	2020	VARIATION EN €	VARIATION EN %
610-0 - SERVICES COMMUNS F-LOGTS & M.A.D	12 376,71	4 795,10	-7 581,61	-61%
611-7 - FOYER-LOGEMENT ENSOULEIADO	198 597,41	201 533,53	2 936,12	1%
611-8 - FOYER-LOGEMENT MARCEL LYON	100 188,44	102 935,99	2 747,55	3%
612-0 - SOINS COURANTS	303,09	2 920,17	2 617,08	863%
612-1 - SERVICES COMMUNS UMAD	35 801,58	23 943,14	-11 858,44	-33%
612-4 - PORTAGE REPAS A DOMICILE	90 579,60	110 554,67	19 975,07	22%
612-5 - TELEASSISTANCE	47 694,50	34 438,84	-13 255,66	-28%
Total général	485 541,33	481 121,44	-4 419,89	-1%

TOTAL CCAS M14 + M22	1 236 356,11	979 687,94	-256 668,17	-20,76%
-----------------------------	---------------------	-------------------	--------------------	----------------

Débat d'orientations budgétaires

2014-2020 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

On constate en 2020 un impact de la crise sanitaire sur les recettes du CCAS :

- **Les recettes issues de la tarification aux usagers ont été fortement réduites** suite à l'arrêt des animations et des fermetures ou des ouvertures réduites des structures petite enfance : -374 € k€ soit – 21,53 % entre 2019 et 2020

On constate un effondrement sur le budget principal avec des recettes inférieures de plus de 40 % aux recettes perçues en 2019 : - 339 k€ dont - 225 k€ pour les recettes petites enfance, - 113 k€ pour les foyers clubs et les animations. La baisse en moins importante sur les foyers logements (-35k€), les baisses des recettes sur foyers logements (baisse personnes âgées hébergées non remplacées) ont été compensées par des recettes supplémentaire sur les soins courants (+14 k€), le portage de repas à domicile (+19 k€) et la téléassistance (+4 k€).

Débat d'orientations budgétaires

2014-2020 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

Evolution des produits de tarification :

PRODUITS SERVICES TARIFICATION USAGERS	2019	2020	VARIATION EN €	VARIATION EN %
ADMINISTRATION GENERALE ANIMATION	87 514,60	34 993,40	-52 521,20	-60,01%
AIDE SOCIALE logement temporaire	5 621,07	1 561,45	-4 059,62	-72,22%
FOYERS CLUBS	75 898,35	17 969,10	-57 929,25	-76,32%
PETITE ENFANCE	664 350,04	439 505,08	-224 844,96	-33,84%
TOTAL GENERAL	833 384,06	494 029,03	-339 355,03	-40,72%

PRODUITS SERVICES TARIFICATION USAGERS	2019	2020	VARIATION EN €	VARIATION EN %
611-7 - FOYER-LOGEMENT ENSOULEIADO	395 012,50	342 653,46	-52 359,04	-13,26%
611-8 - FOYER-LOGEMENT MARCEL LYON	143 131,10	124 614,60	-18 516,50	-12,94%
612-0 - SOINS COURANTS	127 186,23	140 866,17	13 679,94	10,76%
612-4 - PORTAGE REPAS A DOMICILE	162 860,26	181 633,31	18 773,05	11,53%
612-5 - TELEASSISTANCE	75 067,61	78 843,75	3 776,14	5,03%
612-6 - PETITS TRAVAUX	280,97	299,50	18,53	6,60%
TOTAL GENERAL	903 538,67	868 910,79	-34 627,88	-3,83%

TOTAL TOUS BUDGETS	1 736 922,73	1 362 939,82	-373 982,91	-21,53%
---------------------------	---------------------	---------------------	--------------------	----------------

Débat d'orientations budgétaires

2014-2020 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

- Pour autant, **les dotations et participations sont en augmentation** : + 833 k€ soit + 14,17 % (5,8 M€ en 2019 contre 6,7 M€ en 2020) pour deux raisons principales :
 - La CAF a mis en place un dispositif d'aide exceptionnelle COVID dans le cadre de la PSO, cela a représenté une recette exceptionnelle de près de 470 k€. Ce dispositif pourra connaître des ajustements et des réfections sur l'exercice 2021 en fonction des comptes financiers qui seront transmis à la CAF sur la base de l'activité réelle constatée en 2020
 - La commune a versé une subvention plus importante qu'en 2019 pour couvrir les dépenses du CCAS (+459 k€ par rapport à 2019)
 - Les recettes prévisionnelles de la CAF du Contrat enfance jeunesse au titre de 2020 ont été maintenues conformément aux dispositions du CEJ (solde restant à verser au CCAS de 374 k€). Par prudence, la commune a constitué une provision en fin d'année 2020 pour couvrir des réfections de la CAF qui pourraient être importantes et mettre en difficulté le CCAS sur l'exercice 2021. En effet, les structures, malgré les variations d'activité, doivent faire face à des frais fixes notamment les charges de personnel.

Débat d'orientations budgétaires

2014-2020 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

Evolution des dotations et participations :

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	CA 2019 CCAS M14	CA 2020 CCAS M14	VARIATION EN €	VARIATION EN %
<i>participation département - BP</i>	189 738,42 €	183 352,28 €	- 6 386,14 €	-3,37%
<i>subvention ville de Salon</i>	2 910 000,00 €	2 999 625,00 €	89 625,00 €	3,08%
<i>autres organismes (CAF) - BP</i>	2 350 463,71 €	2 716 186,55 €	365 722,84 €	15,56%
<i>autres - BP</i>	5 000,00 €	33 428,86 €	28 428,86 €	568,58%
TOTAL CCAS	5 455 202,13 €	5 932 592,69 €	477 390,56 €	8,75%

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	CA 2019 FL M22	CA 2020 FL M22	VARIATION EN €	VARIATION EN %
<i>Autres - forfait autonomie BA</i>	31 774,15 €	18 038,00 €	- 13 736,15 €	-43,23%
<i>subvention ville de Salon</i>	394 500,00 €	764 375,00 €	369 875,00 €	93,76%
TOTAL FOYERS LOGEMENTS MAD	426 274,15 €	782 413,00 €	356 138,85 €	83,55%

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	TOTAL CA 2019	TOTAL CA 2020	VARIATION EN €	VARIATION EN %
<i>participation département - BP</i>	189 738,42 €	183 352,28 €	- 6 386,14 €	-3,37%
<i>subvention ville de Salon</i>	3 304 500,00 €	3 764 000,00 €	459 500,00 €	13,91%
<i>autres organismes (CAF) - BP</i>	2 350 463,71 €	2 716 186,55 €	365 722,84 €	15,56%
<i>Autres BP / forfait autonomie BA</i>	36 774,15 €	51 466,86 €	14 692,71 €	39,95%
TOTAL GENERAL	5 881 476,28 €	6 715 005,69 €	833 529,41 €	14,17%

Débat d'orientations budgétaires

2014-2020 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

Le Contrat enfance jeunesse 2018-2021 conclu avec la CAF

Le principe : la ville est signataire du contrat et reverse au CCAS, les recettes allouées au secteur de la petite enfance sous forme de subvention. Le CCAS constate les recettes au titre des dotations et participations. Depuis 2018, le CCAS verse la subvention à la crèche de la Croix Rouge (335 k€) et perçoit la subvention de la CAF pour cette action (prévisionnel de 176 k€). A noter qu'en 2020, la CAF, compte tenu de la crise sanitaire, n'a pas versé le solde réel du CEJ 2019. Le versement interviendra en 2021. Les recettes attendues ont fait l'objet d'un rattachement.

Des recettes en forte hausse pour le CCAS dès 2018 : l'assiette de recettes du CEJ 2018-2021 a été revue à la hausse par rapport au précédent CEJ et une nouvelle répartition des recettes entre la ville et le CCAS en fonction des actions portées par chaque collectivité a été effectuée :

Recettes prévisionnelles en €	Pour mémoire 2017 (réel après réfections)	CA 2018 Réel avec réfections	2019 Solde non liquidé par la CAF en 2020 (réfections non connues)	2020	2021
Ville	363 944,81	218 677,74	228 023,50	221 2538,59	228 023,50
CCAS	430 834,17	591 758,10	741 023,50	749 781,46	891 863,00
TOTAL	794 778,98	810 435,84	970 021,88	971 320,05	1 119 886,50

Débat d'orientations budgétaires

2014-2020 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé du CCAS - La dette et avance de Trésorerie

Le stock de dette du CCAS est faible. Elle se compose d'un emprunt conclu auprès de Dexia en 2008 sur le Foyer logement pour près de 300 K€ (chaufferie solaire et gaz).

En 2011, le CCAS avait perçu de la ville une avance de trésorerie de 800 k € pour compenser la diminution des excédents, Le solde de 200 k€ a été remboursé en 2017.

La dette du CCAS est donc totalement saine et sans risque.

En K €	Montant de la dette au 31/12/20	Échéance 2020	Durée d'amortissement restante
EMPRUNT DEXIA	136	16	7 ans

2.

**Les relations avec la commune
« un destin lié »**

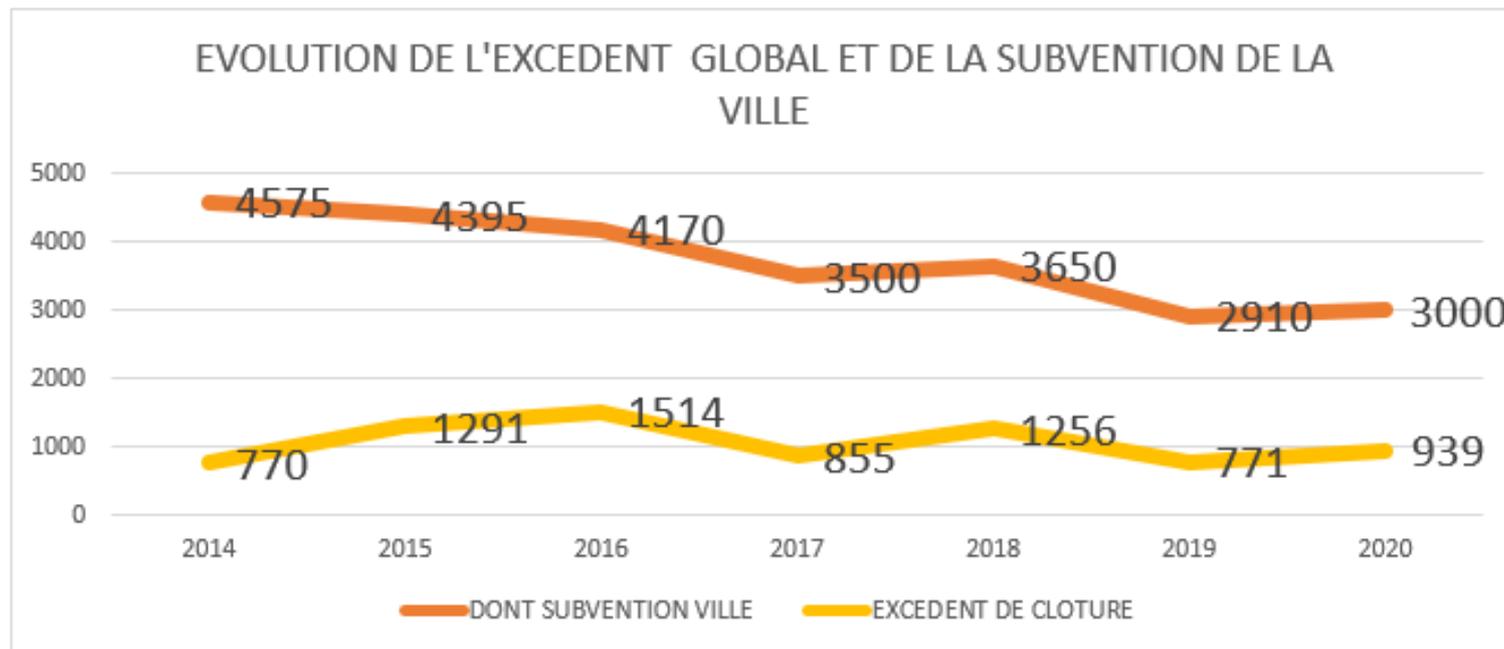
Débat d'orientations budgétaires

Les relations avec la commune : un « destin lié »

Budget du CCAS (M14) - La subvention de la ville s'adapte aux excédents

Le poids relatif de la subvention dans les produits de fonctionnement du CCAS baisse passant en moyenne de 53% entre 2014 et 2019 à 52 % entre 2014 et 2020, et en même temps, la part de la subvention dans l'excédent tend à diminuer sur le dernier exercice.

Les excédents de clôture restent toutefois importants.



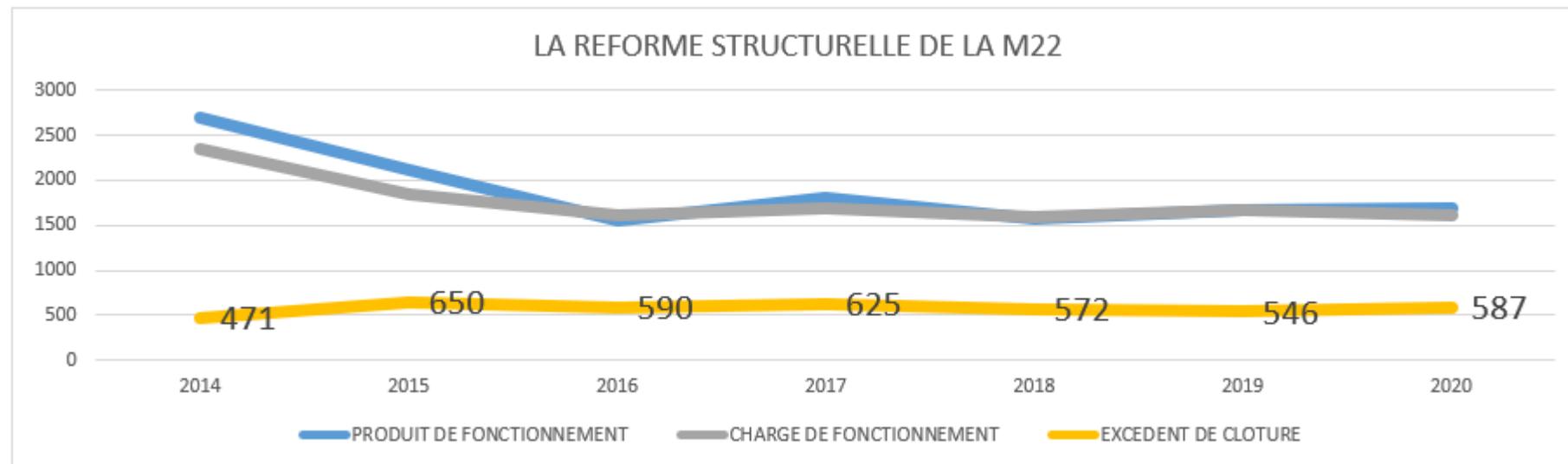
Débat d'orientations budgétaires

Les relations avec la commune : un « destin lié »

Budget du Foyer Logement (M22) - Des excédents de clôture satisfaisants

Après la fermeture du service de maintien à domicile entre 2014 et 2015, la corrélation entre les dépenses et les recettes de fonctionnement reste forte. Le poids relatif de la subvention de la ville sur les produits de fonctionnement sur la période est en moyenne de 37%.

Les excédents de clôture restent importants, une grande partie étant affectée en section d'investissement par des reports d'excédents antérieurs.



y compris subvention de la ville

Débat d'orientations budgétaires

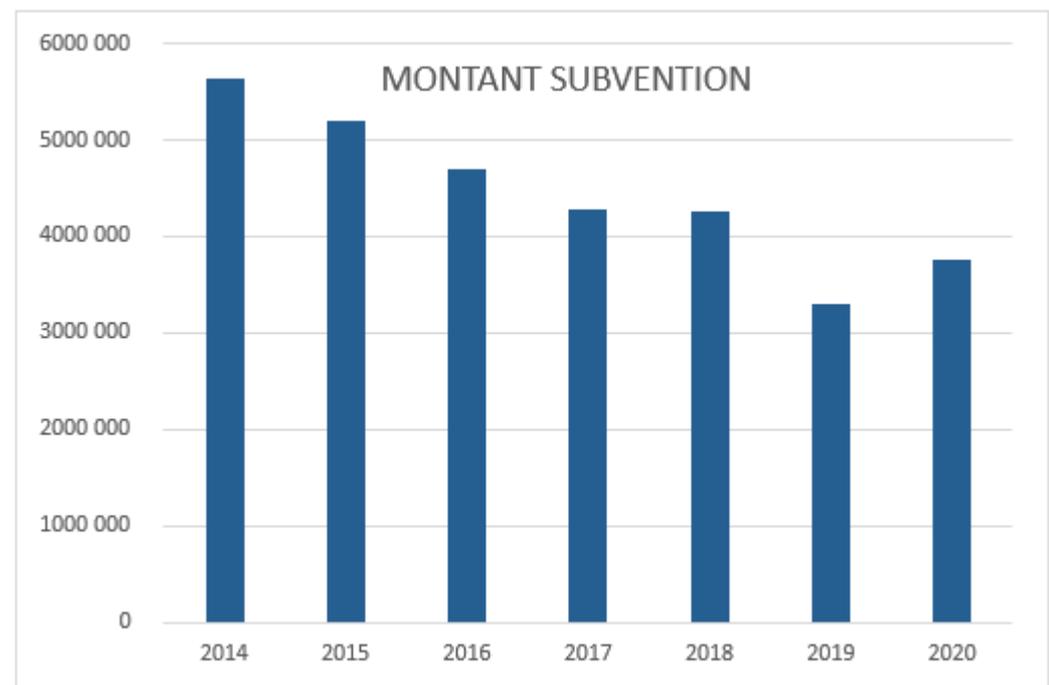
Les relations avec la commune : un « destin lié »

Depuis 2014, la municipalité souhaite faire de la subvention de la ville une recette d'équilibre pour le budget prévisionnel. Depuis 2019, chaque année par délibération, le conseil municipal acte le principe du vote d'un plafond de subvention que le CCAS peut appeler auprès de la ville.

Pour 2020, le plafond était fixé à 4 032 k€ (plafond de 3 227 k€ au profit du budget principal et plafond de 805 k€ au profit du budget annexe foyers logement MAD).

En 2020, la subvention a été réajustée en cours d'exercice en fonction du niveau de réalisation sur les budgets (baisse des recettes suite crise sanitaire, ajustement des dépenses à la hausse ou à la baisse), tout en tenant compte du niveau des excédents du CCAS et en préservant la trésorerie courante.

année	MONTANT SUBVENTION	différentiel N / N-1	%
2014	5 632 072	192 072	3,53%
2015	5 200 000	-432 072	-7,67%
2016	4 700 000	-500 000	-9,62%
2017	4 288 000	-412 000	-8,77%
2018	4 260 000	-28 000	-0,65%
2019	3 304 500	-955 500	-22,43%
2020	3 764 000	459 500	13,91%



Débat d'orientations budgétaires

Les relations avec la commune : un « destin lié »

Budget consolidé du CCAS (M14+M22) - Des excédents de clôture satisfaisants

La baisse de la subvention de la ville ne remet pas en cause la solvabilité du CCAS comme en témoigne l'évolution de l'excédent de clôture consolidé et le taux de couverture de la trésorerie en jours de dépense.

k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Excédent Global de Clôture (EGC)	1 242	1 941	1 984	1 440	1 764	1 269	1 465
<i>En nombre de jours de dépenses</i>	44	75	83	61	79	56	68
<i>Excédent Global de cloture / dépenses</i>	12%	21%	21%	17%	22%	15%	19%
MONTANT TOTAL DES DEPENSES hors charges exceptionnelles	9 773	9 011	8 745	8 596	8 164	8 270	7 857

Concrètement, en 2020, l'excédent permet de couvrir 68 jours soit un peu plus de 2 mois de dépenses pour le CCAS.

3.

**Un niveau d'investissement
cohérent avec les missions du CCAS**

Un niveau d'investissement cohérent avec les missions du CCAS

Les grands projets d'investissement ont vocation à être portés par la ville compte de la possibilité de financement pas les partenaires de la ville.

La moyenne de l'investissement sur la période 2014/2020 se situe à 296 K € et correspond essentiellement à de l'acquisition d'équipements et différents travaux d'aménagement dans les différentes structures du CCAS.

Une exception cependant, en 2017, le CCAS compte tenu de sa situation financière a remboursé le solde de l'avance de trésorerie (200 k €) versée par la ville en 2011 pour 800 K €.

En 2020, le niveau d'investissement est peu élevé malgré la refonte des conventions de mise à disposition des locaux communaux au CCAS réalisée pour permettre au CCAS d'investir sur les biens immobiliers qu'il occupe au quotidien et qui pour la plupart appartiennent à la ville.

4.

**Le budget 2021 :
Maintien des grands équilibres
et mise en œuvre d'une nouvelle PPI**

Budget 2021 : Maintien des grands équilibres

Les orientations pluriannuelles présentées dans le cadre de ce débat vont s'appliquer à l'exercice 2021, afin de poursuivre la maîtrise des finances du CCAS dans le cadre d'une prospective financière qui devra permettre de maintenir les équilibres financiers sur le prochain mandat.

De plus, l'exécutif du CCAS a fait le choix de préparer un budget pour l'exercice 2021 comme s'il s'agissait d'une année normale, malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire.

Comme sur le budget de la ville, les dépenses et les recettes seront prévues sur des hypothèses hautes afin d'assurer la sincérité du budget en l'absence de certitude sur le contexte de l'année à venir.

Les décisions modificatives en cours d'exercice permettront si nécessaire de réajuster le budget, tant en recettes qu'en dépenses, au fur et à mesure de l'évolution du contexte.

Budget 2021 : Maintien des grands équilibres

Le pilotage de la stratégie financière de la collectivité va se poursuivre selon des hypothèses d'évolution qui peuvent d'ores et déjà être indiquées :

- **Rationalisation de la dépense tous chapitres confondus** (ajustement des charges de gestion courante en fonction du réalisé, évolution des charges de personnel en lien avec une GPEEC, impact du passage en EPRD du SSIAD et des soins courants et conclusion des CPOM)
- **Poursuite de l'ajustement de la subvention d'équilibre de la ville** en cohérence avec le niveau de dépense attendu
- Attention particulière portée sur **la petite enfance** (anticipation fin CEJ au 31/12/2021 remplacé par un Contrat Territorial Global dès 2022, subventions versées aux crèches Croix Rouge et ADMR)
- **Politique d'investissement** s'appuyant sur les excédents reportés de la section d'investissement en lien avec de nouvelles conventions de mise à disposition de locaux par la ville

Débat d'orientations budgétaires

Budget 2021 : Maintien des grands équilibres et mise en œuvre d'une nouvelle PPI

Budget 2021 – Les hypothèses d'évolution des grands indicateurs

Conscient de la situation financière du CCAS arrêtée au 31 décembre 2020, le budget 2021, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante en mars, est construit selon des hypothèses d'évolution.

en K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
EXCEDENT BRUT COURANT	14	263	219	798	974	382	-237	387	-234	295
EPARGNE NETTE	169	232	182	578	945	355	-259	473	-234	301
DETTE hors remboursement avance de trésorerie	259	248	236	223	210	197	182	167	152	136

											hypothèse CA 2021
EXCEDENT GLOBAL	1 454	1 355	1 027	1 242	1 941	1 984	1 440	1 764	1 269	1 465	→

Excédent brut courant :
La stabilisation

La rationalisation de la dépense publique permettra de garantir de soldes de gestion satisfaisants

Épargne nette :
Cohérente avec le niveau
d'investissement

L'extinction de la dette du CCAS aura un très faible impact sur l'épargne nette et cette dernière sera adaptée au projet d'investissement.

Dette :
Pas de recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire, la priorité étant donnée à la mobilisation des excédents antérieurs d'investissement et la recherche de financement des partenaires institutionnels.

Débat d'orientations budgétaires

Budget 2021 : Maintien des grands équilibres et mise en œuvre d'une nouvelle PPI

Budget 2021 – Les hypothèses d'évolution en fonctionnement

Conscient de la situation financière du CCAS arrêtée au 31 décembre 2020, le budget 2021, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante, est construit selon des hypothèses d'évolution.

DEPENSES en k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	hypothèse CA 2021
012 - charges de personnel en k€	8 356	7 669	7 382	7 260	6 647	6 678	6 507	→
011 /016 - charges à caractère général en k€	1 347	1 273	1 302	1 299	1 156	1 236	980	↗

Charges à caractère général

La maîtrise des charges à caractère général doit se poursuivre. Le budget sera construit en tenant compte d'un fonctionnement normal des services;

Charges de personnel

L'objectif en 2021 sera, comme sur la ville, de poursuivre l'optimisation des ressources humaines dans le respect des obligations réglementaires d'encadrement qui s'imposent au CCAS.

2 projets nouveaux impactant la masse salariale :

- Maison France Service (1 agent d'accueil mis à disposition par la ville / subvention de l'Etat de 30 k€)
- Poste d'assistant numérique sur le site de la Ruche à la Monaque / financement de l'Etat)

Débat d'orientations budgétaires

Budget 2021 : Maintien des grands équilibres et mise en œuvre d'une nouvelle PPI

Budget 2020– Les hypothèses d'évolution en fonctionnement

Conscient de la situation financière du CCAS arrêtée au 31 décembre 2020, le budget 2021, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante, est construit selon des hypothèses d'évolution.

Recettes en k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	hypothèse CA 2021
74 - dotations et participations	8342	7850	7001	6388	6752	5 881	6 715	→
013 - atténuations de charges	143	136	166	135	79	382	72	→
70 - produits des services	2040	1954	1915	1836	1715	1 736	1 363	↗

Dotations et participations :
Un ajustement

Atténuation de charges :
Retour à un niveau habituel
de recettes

Produits des services :
La stabilité

Adéquation de la subvention de la ville avec le niveau des dépenses réalisées en cours d'exercice, Vigilance sur les recettes petite enfance avec un suivi spécifique des services

Le CCAS ne percevra pas de recettes à hauteur du montant exceptionnel de 2019 et continuera d'être impacté par les décisions de l'Etat en matière de politique d'insertion. L'établissement saisira les opportunités possibles en la matière.

Avec une reprise de l'activité en 2021, il est envisagé de se rapprocher des montants de recettes perçues depuis 2018 (environ 1,7 M€)